

Copie anonyme - n°anonymat : 829790

 P6-00050 829790 SC, Social	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre	

PEUT-ON CONCILIER JUSTICE SOCIALE ET DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ?

À l'automne 2018, l'annonce par le gouvernement Édouard Philippe d'une nouvelle taxe sur le carburant ^{à visée écologique} a provoqué la crise des « gilets jaunes », un large mouvement de contestation sociale, au départ contre cette taxe qui allait pénaliser disproportionnellement les plus défavorisés, mais qui s'est ensuite élargi à un large éventail de revendications visant une plus grande justice sociale et dénonçant une augmentation des inégalités au sein de la société.

La justice sociale est souvent l'objectif principal de la redistribution effectuée par les autorités publiques via par exemple l'impôt ou les subventions. Il s'agit de réduire le plus possible les inégalités a priori entre citoyens — leurs conditions matérielles de départ liées à l'origine sociale — pour œuvrer vers une société plus juste et égalitaire où tout le monde a les chances les plus similaires pourries de réussir. Il s'agit donc bien d'un idéal vers lequel on peut choisir de tendre sans jamais

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

l'atteindre pleinement. La défense de l'environnement désigne la protection des milieux naturels, éviter leur surexploitation par l'être humain, limiter la pollution : en somme, œuvrer pour un développement durable qui permette aux sociétés humaines de se développer sans dégrader la nature dans laquelle ils vivent. La défense de l'environnement est donc une action qui tend vers un but pécia : préserver l'environnement naturel, ce qui implique un certain nombre de sacrifices dans les modes de vie des individus dont la disposition a priori — consommer et vivre selon leurs préférences et leur contrainte budgétaire pour maximiser leur bien-être personnel — n'est jamais compatible avec cet objectif. Défendre l'environnement revient donc à modifier les pratiques, déjà initialement diverses et socialement rituelles, des individus, ou généraliser celles qui sont particulièrement nocives.

C'est ici que s'établit le lien de la défense de l'environnement avec la justice sociale : il est assez intuitif qu'à priori abord le degré de dégradation de l'environnement n'est pas le même pour deux individus à niveau de vie différent. En terme de sécurité pour la nature tous les styles de vie ne se valent pas. De même les autorités publiques, à qui revient la responsabilité d'œuvrer à la protection de l'environnement car aucun individu n'a intérêt à être le premier à le faire de sa propre initiative, touchent de manière inégalitaire, et surtout disproportionnelle face à la

pollution inégale, les plus défavorisés par les taxes et autres mesures punitives, comme cela a été décrié par les "gilets jaunes". Inversement, les subventions et autres "nudges" pour changer les comportements, par exemple les remises lors de l'achat d'une voiture hybride ou électrique neuve, bénéficient principalement aux populations les plus aisées. Dès lors, la défense de l'environnement doit-elle nécessairement se faire sur le dos des plus défavorisés en renouant les inégalités ?

En effet, les plus favorisés polluent plus ~~en payant~~ et dans le même temps en payant moins le prix, à la fois économiquement et en termes de bien-être. Il est cependant possible de prendre des mesures protectrices de l'environnement en gardant un objectif de justice sociale, notamment en étant vigilant aux imperfections du marché et en visant un optimum de second rang. Enfin, la défense de l'environnement, comme toute cause érigée en problème public est soumise à un ~~esprit~~ "cadrage" : l'enjeu est de l'orienter vers davantage de justice sociale.

Le niveau de pollution pour un individu reflète tout d'abord socialement son statut. Si les plus favorisés polluent plus que les populations moins aisées, ce sont ces dernières qui souffrent le plus des coûts des politiques environnementales. De plus ce sont également ces mêmes groupes qui vivent le plus les conséquences de la dégradation de l'environnement et qui manquent des moyens économiques pour compenser d'une manière à la fois bonne pour l'environnement mais aussi

bonne pour leur bien-être et leur santé personnelle.

Les ménages à haut niveau de vie et à haut niveau de diplôme ont des pratiques plus nocives pour l'environnement. Or si le document 1 montre que les enquêtés dont le niveau de vie est le plus élevé ont, toutes choses égales par ailleurs, neuf fois plus de chance d'avoir fait plus de 20 heures de trajet en avion, mode de transport particulièrement polluant (0,4% de la part totale des émissions de gaz à effet de serre l'an passé), à fin récréative au cours de l'année passée, que ceux dont le niveau de vie est plus faible. De même ils ont 5,3 fois plus de chance d'avoir parcouru 20 000 km ou plus en voiture l'an passé et 4,2 fois plus de chance de ne jamais faire leurs courses autrement qu'en voiture. En dehors de la question des transports, les enquêtés à niveau de vie ~~plus~~ le plus élevé ont une faible vigilance à leur consommation d'eau, au réglage de la température, à leur consommation d'électricité et à leur niveau de chauffage. On peut raisonnablement ici émettre l'hypothèse qu'il en est ainsi dans ces écrits de comportements et de modes de vie en raison d'une contrainte budgétaire plus élevée et d'un revenu arbitraire (revenu total moins les dépenses pré-engagées) plus élevé pour les personnes à niveau de vie le plus élevé. Le document 2 montre que certains de ces écrits persistent lorsque on regarde le niveau de diplôme au lieu du niveau de vie. Or si, toutes choses égales par ailleurs, les enquêtés les plus diplômés ont 2,6 fois plus de chance que les moins diplômés à se déplacer en avion pour leurs loisirs et 1,6 fois plus de chance de ne pas être attentifs à la consommation d'eau de leur foyer. Le

Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre	

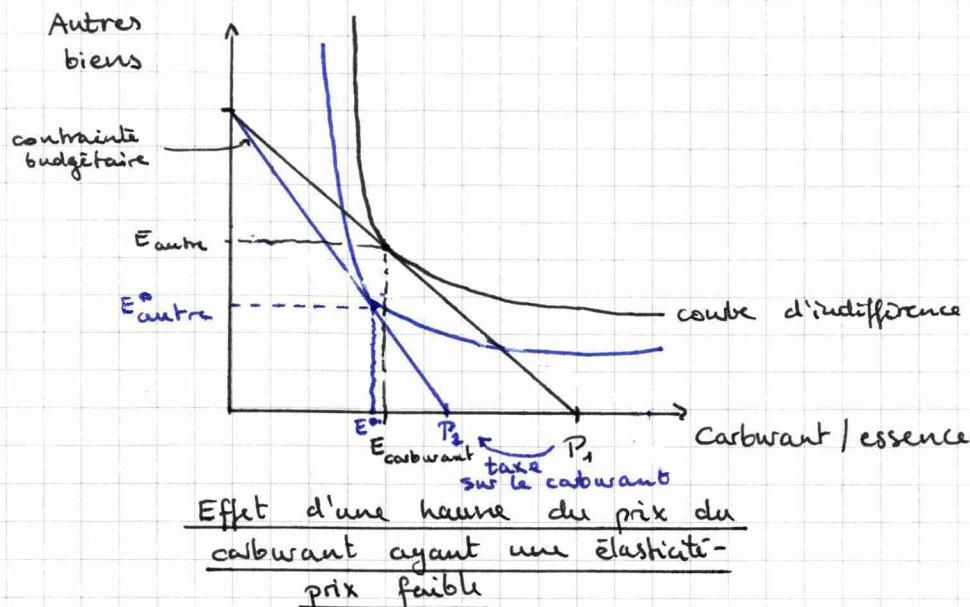
qui peut sembler à première vue ~~paradoxe~~ paradoxal — ne dure-t-on pas avoir une conscience écologique plus éveillée lorsqu'on est plus diplômé ? — s'explique en réalité par la prédominance ici du capital économique (Bourdieu, La Distinction, 1979) dans le choix ou non de consommer. ainsi tout tend à montrer que si l'on peut faire ce type de dépenses — prendre l'avion pour voyager loin lors de ses vacances, se doucher longtemps, se chauffer plus que confortablement — on le fait, car on n'en subit pas les conséquences négatives pour l'environnement. C'est ce que confirme le document 3 qui montre systématiquement ~~longue~~ que les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent avec le niveau de vie. Un individu du premier décile ou faisant partie des 10% les moins aisés de la population émet en moyenne environ 16,5 tonnes de GES par an contre environ 38,5 tonnes par an pour un individu du dixième décile ou faisant partie des 10% les plus aisés.

Non seulement les personnes à niveau de vie le plus bas ont des habitudes ou modes de vie les moins nocives pour l'environnement mais ils sont aussi les plus défavorisés pour les politiques environnementales. Le document 4

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

étudie l'impact de la taxe carbone mise en place en 2019 sur le revenu disponible des ménages. Ainsi un paillage de 44,6€ par tonne de CO₂ à 55€ représenterait pour les 10% des ménages les plus pauvres un surcoût équivalent à 0,31% de leurs revenus disponibles, soit presque trois fois plus que le surcoût de 0,12% pour les 10% des ménages les plus riches. En effet, cette taxe carbone n'applique aux logements et aux transports, deux postes de consommation ayant une élasticité-prix relativement rigide. C'est ce que confirme le document 5 en indiquant que le tiers des plus déshérités qui possède une voiture « environ 12% des ses revenus à l'achat de carburant ». De même le texte pointe du doigt d'autres inégalités socio-économiques que le revenu face aux politiques environnementales, comme le fait de vivre en zone rurale. Yannick Chauvelon-Dainguy, dans Les Tilleurs du coin (2021), tout comme Paul Renaluy dans Les Gens du coin (2005) montrent dans leurs ethnographies respectives l'importance de la voiture pour se déplacer lorsqu'on vit dans les campagnes. De fait les politiques environnementales telles que davantage de taxer sur les émissions de voitures ne mèneront pas à moins utiliser la voiture, seulement à réduire les autres consommations pour les plus défavorisés. Le graphique suivant illustre la faible élasticité-prix du carburant face aux autres postes de consommation et traduit ainsi l'effet d'une telle

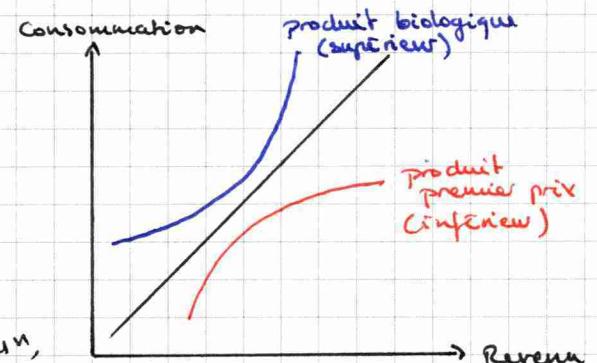
virant à taxer le carburant. Or si une telle ~~mesure~~



~~elle~~ de son prix entraînera surtout de moins consommer autre chose : de fait on ne diminue pas efficacement le niveau d'émission de CO₂, et financièrement les plus pauvres vont le plus toucher : il y a ici avec une telle mesure incompatibilité entre justice sociale et défense de l'environnement.

Les plus défavorisés subissent aussi plus les conséquences de la dégradation de l'environnement : le document 7 indique que les travailleurs agricoles souffrent le plus de l'usage de pesticides pour qu'ils y sont exposés. De même dans le document 8 ce sont les petits pêcheurs de la ciotat et les riverains voisins de l'usine et du Parc national des Calanques, considérés "citoyens de seconde zone" qui subissent les effets négatifs de l'entreprise Atleo. Cette situation demeure vraie lorsqu'on regarde le vœu subjectif des individus lors d'auto-évaluations. En effet, le document 2 indique bien que, toutes choses égales par ailleurs, les plus diplômés ont 1,5 fois plus de chances que les moins diplômés de dire ne pas soutenir les conséquences du changement

climatique. Enfin, si les moins favorisés manquent de moyens financiers pour des pratiques polluantes telles le transport aérien, ils en manquent aussi pour des produits à la fois bons pour l'environnement et leur bien-être personnel. En effet, les documents 1 et 2 indiquent tout d'abord une ~~une~~ plus forte chance pour les plus diplômés et les enquêtés à niveau de vie le plus élevé ~~à~~ d'acheter systématiquement des produits biologiques et de ne pas avoir le prix des produits comme principal critère. Selon la typologie d'Engels (1857), les produits issus de l'agriculture biologique peuvent ainsi ~~se~~ être catégorisés comme "biens supérieurs" dont la part dans la consommation augmente au fur et à mesure que le revenu augmente. Inversement les produits de premier prix (marché régulé, éco+...) peuvent être classés comme "biens inférieurs", dont la part dans la consommation diminue lorsque le revenu augmente, au profit justement des produits de meilleure qualité, donc potentiellement biologiques et moins négatifs pour l'environnement.



Typologie des biens d'Engels

Néanmoins, il est envisageable d'implémenter des politiques environnementales en conservant un objectif de justice sociale, donc sans défendre l'environnement au détriment des plus pauvres. Ces effets néfastes pour l'environnement sont souvent non pris en compte dans les transactions économiques sur les marchés. Ainsi elles constituent des externalités négatives qu'il faut pouvoir

Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Réddiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

prendre en compte le mieux possible pour suivre son niveau de bien-être collectif le plus élevé. De ce fait, lorsqu'on cherche également un objectif de justice sociale en parallèle d'un objectif écologique — car les deux ne s'excluent pas mutuellement par nature — alors on peut non seulement éviter de creuser plus les inégalités, on peut les réduire. Il est néanmoins capital d'orienter ainsi les mesures, car nous l'avons vu, les désincentifs monétaires touchent les plus précaires qui polluent le moins.

Attaquer prioritairement les moins aisés augmente de la manière la plus efficace le bien-être collectif au cœur de la défense de l'environnement. Ils sont triplement touchés comme nous l'avons dit : ils polluent le moins, en sont les plus affectés, et subissent le plus les taxes et autres mesures punitives. Si l'environnement nous concerne bien tous : il est non exclu que lorsqu'on exploite ses ressources, halieutiques par exemple. ainsi le document 6 montre bien comment les partis verts, qui affiche justement comme point central de leur programme politique la défense de l'environnement, misent sur des « valeurs qui promeuvent 9 / 15

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

être importantes pour la survie de l'humanité au lieu de promouvoir le bien-être de groupes particuliers pour récolter des voix. Il s'agit donc aussi de pénaliser le plus justement possible les entreprises polluantes, quantifier au mieux les externalités négatives issues de leur activité, pour qu'abord pouvoir réellement œuvrer pour la protection de l'environnement et aussi ne pas pénaliser les consommateurs. Il en résulte ainsi pour l'entreprise citée du document 8. Cependant là encore tout l'enjeu est l'élasticité-prix de la demande de céramique ou abris : il faudrait qu'elle soit plutôt souple pour que soit bien l'entreprise polluante et non le consommateur qui porte l'ensemble d'une taxe ou amende éventuelle. On se retrouverait alors piégé dans une éternelle répétition de la situation illustrée au document 4 : l'état pénalise les émissaires, les plus défavorisés en payant le plus le prix, et auront donc encore moins de revenu disponible pour un jour pouvoir espérer acheter une voiture électrique moins polluante.

Toujours ne fixe explicitement des objectifs de redistribution, visant ainsi la justice sociale, on peut éviter de tels effets néfastes. C'est ce qu'explique le document 5. Dans l'hypothèse du versement d'une somme égale pour tous les ménages de 100 euros, celui-ci ferait plus que compenser ce que les ménages pauvres ont dé-

payer en taxe carbone alors que les ménages plus riches seraient moins responsables puisque, polluant plus, ils payent ~~un~~ * montant plus élevé de taxe carbone qui néanmoins représente une part moindre de leur revenu disponible.

Empiriquement on a montré qu'un tel versement pouvait certes augmenter les émissions des ménages pauvres, mais que cette augmentation serait moins que proportionnelle au montant versé. Emilien Rovigné évoque également la possibilité de lier ce ~~versement~~ type de versement « lump sum » avec des ~~subventions~~ subventions à la rénovation énergétique ciblées. En effet, des subventions de ce type pour le moment ~~sont~~ sans conditions de revenu ou alors à conditions très larges et généreuses, dans l'objectif de mieux isoler le parc immobilier français ont principalement bénéficié aux ménages plus aisés. L'annonce du « plan éco » d'Emmanuel Macron en avril 2023 semble lui aussi viser certaines consommations spécifiques aux plus riches. Or si une proposition est de rendre le litre d'eau plus cher à partir d'un certain seuil moyen de consommation pour chaque foyer. ~~Par~~ Par là seraient donc pénalisés les foyers ayant une piscine plus que les ménages des premiers déciles. Il s'agit toujours de garder en tête les différences de mode de vie, de consommation et de pollution — socialement vécues, ou du moins économiquement — tels qu'elles sont montrées par les documents 1, 2 et 3.

Puisque ces mesures en faveur de l'environnement tout en vivant la redistribution et plus de justice

sociale et donc possible, notamment en ciblant les ménages avec un objectif explicite de plus aider les ménages pauvres, et en quantifiant le mieux possible les externalités négatives. Telle ~~est~~ est la diverses formes de pollution pour atteindre un optimum de second rang. Néanmoins il faut aussi prendre en compte la coercition socialement construit de la lutte pour la défense de l'environnement : il faut opter pour un cadrage de ce problème public favorable à davantage de justice sociale.

Si un premier enjeu est ainsi de voir la ~~la~~ défense de l'environnement et un "clivage de classe", le cadrage oriente inévitablement aussi dans la désignation des coupables et des ménages à prendre.

L'environnement concerne bien tout le monde, peu importe leur positionnement dans l'"espace social" théorisé par Pierre Bourdieu dans La Distinction (1979), et leurs dégés élévers de capital social, à la fois économiquement et culturellement vécus. Dans le document 6 monté dans quelle mesure les partis écologiques ont tenu à la montée, avec un électeur socio-démographiquement peu homogène. Cela pourrait rejoindre ce que Bourdieu nomme des "dispositions éliminantes" qui peuvent mener à un rapprochement — en l'occurrence ici le vote écologiste — dû à un rapport entre capital culturel et économique similaire mais à degrés différents. Néanmoins Caroline Clef et Pascal Delniz soutiennent que ces partis ont inévitablement dû se positionner sur le clivage

Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre	

gauche / droite. De fait ils sont axés à gauche visant l'égalité et la justice sociale : politiquement on parle donc bien voire que défendre l'environnement sans pénaliser le plus les plus pauvres est envisageable. Cependant malgré certaines bonnes pratiques ne suffit pas comme le montrent les documents 1 et 2 : la contrainte économique est plus forte que la connaissance des biens pour la santé des produits issus de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, le cadrage oriente inévitablement dans la désignation des coupables et les mœurs à prendre. ainsi Pauline Delage, dans Violence conjugale (2020) a montré comment l'enjeu des « femmes battues » a d'abord été porté par le féminisme de la seconde vague avant de s'émanciper des autres revendications (contraception, droit à l'avortement...) pour être érigé en problème public dont l'Etat devait se charger. Similairement, le document 7 montre que l'association Phyto-victimes constituée de familles d'agriculteurs ayant été exposés à des pesticides qui ont mis à leur santé à du malentendu un équilibre dans le cadrage de son problème : rester suffisamment

proche de générations futures, dont le mouvement avait besoin de soutien, et nous trop critiquer la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles qui était pourtant restée nuelle à leur demander, sans peine d'être exclus du "monde agricole". Ce cadrage fait que les coupables de dégradation de l'environnement sont désignés de manière bien spécifique et incomplète : on dénonce les producteurs de pesticides mais pas les syndicats ayant encouragé leur utilisation.

En conclusion, défense de l'environnement n'implique pas ~~soie aussi à soie~~ nécessairement une société coupée en deux entre ceux qui polluent mais sont suffisamment riches pour ne pas en sentir les conséquences et ceux qui, pauvres, ne peuvent même pas tant polluer ou alors le font faute d'alternative (la voiture en milieu rural) et qui subissent de plein fouet les mœurs environnementales. L'enjeu central dans ces politiques de défense de l'environnement est de porter un objectif commun et explicite de redistribution pouvant ainsi tendre vers ~~plus~~ davantage de justice sociale. Pour cela il faut être fondamentalement attentif à la manière dont on

cadre la défense de l'environnement comme problème public.

16 /